

Credit unions and members of mutual insurance groups

(3) For the purposes of this section,
(a) a credit union and a member of a mutual insurance group shall each be deemed to be a registrant; and
(b) an investment fund that is a member of a mutual insurance group shall be deemed to be a corporation.

(3) Les présomptions suivantes s'appliquent au présent article :

Caisses de crédit et fonds de placement

a) les caisses de crédit et les membres d'un regroupement de sociétés mutuelles d'assurance sont réputés être des inscrits;
b) les fonds de placement membres d'un regroupement de sociétés mutuelles d'assurance sont réputés être des personnes morales.

5

(3) Subsections (1) and (2) shall be deemed to have come into force on December 17, 1990.

(3) Les paragraphes (1) et (2) sont réputés entrés en vigueur le 17 décembre 1990.

10

1990, c. 45, s. 12(1)

13. (1) Section 129 of the said Act is repealed and the following substituted therefor:

13. (1) L'article 129 de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

1990, ch. 45, par. 12(1)

Meaning of "small supplier division"

129. (1) In this section and section 129.1, "small supplier division" of a public service body, at any time, means a branch or division of the body that, at that time,

129. (1) Au présent article et à l'article 129.1, est une division de petit fournisseur d'un organisme de services publics, à un moment donné, la succursale ou division de l'organisme qui répond aux conditions suivantes à ce moment :

Définition de « division de petit fournisseur »

(a) is a branch or division designated by the Minister as an eligible division for the purposes of this section; and

a) elle a été désignée par le ministre comme division à laquelle le présent article s'applique;

20

(b) would be a small supplier if

b) elle serait un petit fournisseur si, à la fois :

(i) the branch or division were a person separate from the body and its other branches or divisions,

(i) elle était une personne distincte de l'organisme et de ses autres succursales ou divisions,

25

(ii) the branch or division were not associated with any other person, and

(ii) elle n'était pas associée à d'autres personnes,

(iii) every supply made by the body through the branch or division were made by the branch or division.

(iii) les fournitures que l'organisme effectue par son intermédiaire étaient effectuées par elle.

Branches of public service bodies

(2) A public service body that is engaged in one or more activities in separate branches or divisions may apply to the Minister, in prescribed form containing prescribed information, to have a branch or division specified in the application designated by the Minister as an eligible division for the purposes of this section.

(2) L'organisme de services publics qui exerce des activités dans des succursales ou divisions distinctes peut présenter au ministre une demande, établie en la forme et contenant les renseignements déterminés par ce lui-ci, pour que la succursale ou division qui y est précisée soit désignée par le ministre comme division à laquelle le présent article s'applique.

Divisions d'un organisme de services publics

35

40

40

Designation by Minister

(3) Where the Minister receives an application under subsection (2), the Minister may, by notice in writing, designate a branch

(3) Le ministre peut, par avis écrit, désigner la succursale ou division précisée dans la demande comme division à laquelle le pré-

Désignation par le ministre